

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Personnes Handicapées et des Personnes du Bel Age  
Direction Adjointe Gestion des Etablissements et Services

04 13 31 30 31

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 19 OCTOBRE 2018  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME SANDRA DALBIN / M. MAURICE REY**

**OBJET : Association Habitat Alternatif Social - HAS - Participation financière du  
Département pour le financement des dispositifs le Mascaret et les Prytanés - Exercice 2018.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux personnes du bel âge, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Conseil départemental apporte depuis plusieurs années son soutien aux actions concourant à offrir à tous, et notamment les plus fragiles, que ce soit par l'âge, le handicap, la santé un logement décent.

Il s'agit de se prononcer sur la reconduction pour l'exercice 2018 de deux demandes de subventions de fonctionnement allouées en 2017, soit 60 000 €, pour les structures suivantes :

- 20 000 € en faveur d'un public handicapé et âgé marginalisé dans le cadre du dispositif les Prytanés (Luynes)
- 40 000 € en faveur d'un public âgé marginalisé dans le cadre du dispositif le Mascaret (13014)

Il convient de noter que la collectivité départementale participe également au fonctionnement d'autres dispositifs de cette association pour ses actions de mesures d'accompagnement à l'habitat de populations marginalisées.

L'association Habitat Alternatif social (HAS) est située au 22 rue des Petites Maries - 13001 Marseille. Cette association fondée en 1981, vise à défendre par le droit au logement et le droit à la santé la dignité des personnes fragiles. Le président de l'association est Monsieur Carmelo Franchina.

Cette association vise notamment à créer des dispositifs ou services favorisant l'insertion et offrant une alternative à la difficulté d'accès au logement des personnes fragilisées. Ce sont plus de 300 ménages qui sont accompagnés par HAS (tous services confondus). Elle vise des publics variés : personnes atteintes par le VIH ou VHC, mères ou pères célibataires avec enfant de moins de 3 ans, personnes en difficulté sociale à partir de 18 ans, personnes en grande errance avec ou sans animal de compagnie.

Le « dispositif Le Mascaret », qui a accueilli en 2017, 11 personnes consiste à offrir un lieu d'habitation durable à des personnes issues de l'errance, pour lesquelles les dispositifs actuels ne répondent qu'imparfaitement. Ces personnes sans abri vieillissantes nécessitent d'être stabilisées avant de pouvoir intégrer les structures classiques (résidences autonomes, ehpad..).

Le « dispositif Les Prytanes » consiste à accueillir 9 personnes adultes très marginalisées, de santé fragile, ayant une trajectoire de vie chaotique et pour certaines vieillissantes.

Il faut souligner qu'il s'agit de Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) de stabilisation, structures médico-sociale relevant de la compétence de l'Agence régionale de santé en vertu de l'article L.313-3 du code de l'action sociale et des familles.

Pour l'année 2018, il s'agit pour les deux structures de poursuivre l'accueil de ces personnes marginalisées en leur offrant notamment un logement décent, en évitant les ruptures dans le parcours de vie, en les insérant dans un parcours de soins (accès aux soins, alimentation équilibrée...), en luttant contre la vulnérabilité nutritionnelle, en renforçant leur image de soi (ateliers bien-être).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL